



Conseil d'administration

Délibération du 9 juillet 2024

POINT 2 : BUDGET RECTIFICATIF 1/2024

Exposé des motifs

Le budget rectificatif 1/2024 est présenté sous format GBCP. Il est voté et approuvé dans les mêmes conditions que le budget initial.

Ce BR1 est essentiellement axé sur les reprogrammations des crédits d'investissements pour les opérations des travaux en cours ainsi que les nouvelles notifications.

4 tableaux sont soumis au vote :

- Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Les administrateurs sont appelés à voter le plafond d'emplois théoriques qui s'élève à 56. Le BR1 n'entraîne pas de modification du tableau d'autorisations d'emplois.

- Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Le conseil d'administration fixe la limite supérieure des emplois du Crous et les dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice.

Le conseil d'administration se prononce également sur les prévisions de recettes et délibère sur le solde budgétaire représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

Les dépenses augmentent de 1 819 331€ en AE et 1 525 744€ en CP.

Après le BR1/2024 les AE s'élèvent à 11 655 410€ et les CP à 15 819 049€.

Les recettes augmentent de 1 053 915€.

Après le BR1/2024 elles s'élèvent à 10 920 337€.

Le tableau 2 présente un solde budgétaire en déficit de 4 898 712€.

Le résultat déficitaire correspond à la différence entre les encaissements perçus et non utilisés

- Tableau 4 : Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier met en évidence la variation de la trésorerie sur l'exercice. La variation est le résultat du solde budgétaire et des opérations de trésorerie hors opérations budgétaires.

Le tableau 4 présente un prélèvement sur la trésorerie de 4 623 431€.

- Tableau 6 : Situation patrimoniale

Le conseil d'administration se prononce sur le compte de résultat prévisionnel, sur la capacité d'autofinancement qui en résulte et sur un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés. Le solde budgétaire, la variation de trésorerie et le fonds de roulement permettent d'apprécier le caractère soutenable du budget.

Le tableau 6 décrit la prévision de l'activité courante du Crous de Corse pour l'exercice en cours. Il vise à traduire l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés.

Le résultat prévisionnel en perte de 155 761€

Une capacité en insuffisance d'autofinancement de 109 504€

Une diminution du fonds de roulement de 1 850 700€

La situation budgétaire du Crous de Corse est considérée comme étant soutenable à l'issue du Budget rectificatif 1 pour l'année 2024.

Le BR1/2024 est soumis au vote des administrateurs (vote par enveloppe).

Délibération

- Adoption du BR1/2024.

- Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

- Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

- Tableau 4 : Equilibre financier

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

- Tableau 6 : Situation patrimoniale

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 9 juillet 2024

Pour la Secrétaire Générale de la région académique de
Corse assurant l'intérim des fonctions de Recteur

